SEANCE DU 17 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi dix-sept avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 13/04/2023 se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Absente : Edith NAVION donne pouvoir à Jérôme COTRET.

Secrétaire de séance : Jean-Marie KUZIOR.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 14/03/2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations:

Décision modificative n°2023-01

Délibération 7-1-2023-NF-015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes présentées par M. le Maire

par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Subventions aux associations

Délibération 7-5-2023-NF-016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal FIXE le montant des subventions accordées aux associations locales

par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Renouvellement adhésion PEFC

Délibération 8-8-2023-NF-017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE de renouveler l'adhésion de la commune à la certification PEFC pour une période de 5 ans

par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Informations et questions diverses

- M. le Maire indique au Conseil municipal la date de l'élection des délégués pour les élections sénatoriales.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que la consultation des entreprises pour les travaux du multiservices sera publiée la semaine suivante.
- M. COTRET remercie les personnes qui participent à la rédaction du Petit journal. La distribution du N°58 est prévue dans la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h10.

Affiché le 24/04/2023 Transmis à la préfecture le 20/04/2023